

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES



TABLE DES MATIERES

1

Pourquoi une Charte des Achats
Responsables
Implication des fournisseurs

2

Santé et sécurité au travail

3

Protection de l'environnement

4

Droit et Conditions de travail

5

Ethique Commerciale & Déontologie

6

Mise en oeuvre



Jean-Marc DUBLANC
CEO d'Adisseo

" Adisseo, filiale du groupe international BLUESTAR, est un expert mondial de la nutrition animale, déclinant l'excellence et la qualité de son savoir-faire autour d'une gamme complète d'additifs et de services.

Partenaire de référence de nos clients et innovateur historique de son industrie, Adisseo et ses collaborateurs améliorent la performance des productions animales.

La maîtrise de la qualité de nos produits et de nos procédés industriels font d'Adisseo un acteur majeur de l'amélioration de la chaîne alimentaire tout en préservant l'animal, l'homme et l'environnement.

Consciente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels et futurs, et soucieuse de jouer un rôle exemplaire en tant qu'acteur mondialement reconnu pour la qualité de ses productions, la Direction des Achats d'Adisseo entend développer une politique Achats en phase avec les principes du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Pour cela, elle a décidé d'édicter une « Charte des achats responsables », qui doit inspirer tous les marchés qu'elle engage.

Cette charte doit, sur le long terme, aider à favoriser une offre de produits et de services respectueux de la Nature et d'un développement en phase avec les valeurs humanistes du développement durable et par là même favoriser l'émergence de processus de production plus propres et plus « durables ».

Elle s'intègre pleinement dans la vision qu'a Adisseo de son avenir et de celui de ses collaborateurs : pour un monde plus respectueux de la Nature et de l'environnement, mais aussi plus juste et plus humain.

« Chacun au sein d'Adisseo sait que le développement durable est un facteur de croissance et de progrès. C'est aussi un engagement citoyen dans lequel s'exprime la vision que nous avons de notre industrie; »



Marc PROTO
EXECUTIVE VP
COST COMPETITIVENESS

" L'objectif de cette charte est de clarifier nos attentes vis-à-vis de nos partenaires fournisseurs et de préciser les engagements d'Adisseo quant à l'environnement, au social, à l'éthique des affaires et à la maîtrise de la chaîne d'approvisionnement.

Notre ambition en matière de RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), devenue un véritable engagement, doit être partagée avec l'ensemble des fournisseurs d'Adisseo.

Cette volonté s'inscrit dans la durée et vise à intégrer la RSE comme critère de sélection aussi important que les aspects de coût, de qualité, de service, d'innovation et de maîtrise du risque. Selon les achats concernés cette prise en compte pourra se décliner sur des critères de type respect de l'environnement, du droit du travail, de préférence pour les circuits courts, de respect des aspects santé, hygiène, prévention, formation....

Les équipes achat d'Adisseo seront attentives au respect de cette charte et seront à vos côtés dans la construction de plans d'actions permettant d'optimiser notre contribution conjointe au respect de ces engagements."

POURQUOI UNE CHARTE & COMMENT ADISSEO SOUHAITE IMPLIQUER SES FOURNISSEURS

Pourquoi une charte des Achats Responsables ?

- Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite d'Adisseo.
- Adisseo souhaite partager avec eux son engagement vis-à-vis du développement durable et les impliquer à ses côtés dans une démarche de progrès continu.
- Ce document présente les engagements de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qu'Adisseo demande à ses fournisseurs mais également les engagements qu'Adisseo prend vis-à-vis d'eux
- Cette charte et le code éthique d'Adisseo font partie intégrante de l'approche d'Adisseo vis-à-vis du développement durable.

Comment Adisseo souhaite impliquer ses fournisseurs ?

- En travaillant avec Adisseo, les fournisseurs s'engagent à adhérer à cette charte et à collaborer pour mettre en oeuvre les actions correctives nécessaires, dans une optique de progrès continu.
- Ces recommandations ne constituent pas une liste exhaustive, mais Adisseo pense que la publication de ce document permettra à ses fournisseurs d'évaluer leurs performances et d'établir des plans d'améliorations internes. En tant que tel, Adisseo considère ce processus comme évolutif, interactif et collaboratif.
- La conformité aux principes précités compte parmi les critères d'évaluation des fournisseurs.
- Le respect de cette charte est une condition déterminante pour assurer la continuité de la relation entre Adisseo et ses fournisseurs.

Engagements d'Adisseo envers ses Fournisseurs

- Adisseo place la sécurité comme sa 1ère priorité et s'engage à mettre tout en oeuvre pour assurer la sécurité, la santé et l'hygiène sur ses sites.
- Adisseo s'engage à appliquer l'ensemble des procédures et en particulier les 6 règles d'or (en annexe du présent document)
- Adisseo s'engage à intégrer les critères de sécurité et d'hygiène dans ses critères de sélection des fournisseurs,
- Adisseo s'engage à ne pas faire travailler les intervenants dans des conditions qui porteraient atteinte à leur santé,
- Les acheteurs d'Adisseo effectuent régulièrement des audits pour s'assurer du respect des règles de sécurité par les sociétés intervenant sur les sites,
- Le taux d'accidentabilité des entreprises intervenantes est un indicateur de sélection du service Achats.

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

- Les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés, de leurs propres fournisseurs et des populations locales,
- Les fournisseurs offrent à leurs employés des formations et des équipements de protection appropriés,
- Adisseo attend des employés de ses fournisseurs, travaillant dans les locaux Adisseo, qu'ils se conforment aux règles de sécurité, de préservation de la santé et d'hygiène d'Adisseo et en particulier aux 6 règles d'Or (en annexe du présent document)

3

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Engagements d'Adisseo envers ses Fournisseurs

- Adisseo agit en accord avec toutes les lois locales sur l'environnement et interdit la fabrication de produits susceptibles de présenter dans leur usage normal des risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.
- Adisseo s'interdit de donner des consignes qui conduiraient ses fournisseurs à mettre en oeuvre des pratiques non respectueuses de l'environnement.
- Adisseo s'engage à intégrer les exigences liées à la protection de l'environnement dans ses critères de sélection des fournisseurs ainsi que la performance énergétique pour ses Achats à impact significatif sur la consommation d'énergie.

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

- Adisseo attend de ses fournisseurs qu'ils suivent strictement les mêmes principes et respectent les lois et réglementations en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments en matière d'environnement,
- Les fournisseurs adoptent le principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux. Ils détectent, identifient et évaluent rapidement les risques environnementaux potentiels et prennent toutes les mesures appropriées pour les atténuer ou les éliminer lorsque c'est possible,
- Les fournisseurs développent et améliorent en permanence un système de gestion environnementale qui minimise leur impact sur l'environnement et réduit les consommations d'énergie, leurs émissions de CO² et de déchets et leur consommation d'eau, ainsi que leur utilisation de ressources naturelles ou de produits non respectueux de l'environnement,
- Les fournisseurs mettent tout en oeuvre dans leurs processus d'innovation pour développer des produits et des services dont l'impact environnemental est le plus faible possible pendant tout leur cycle de vie.
- Les fournisseurs accompagnent Adisseo dans sa démarche d'évaluation de son impact CO² scope 3.

En matière de travail et de droits de l'homme, plus généralement de droits fondamentaux, les fournisseurs peuvent également se reporter au Programme mondial de conformité sociale (Global Social Compliance Programme)

Engagements d'Adisseo envers ses Fournisseurs

- Adisseo s'engage à ne pas exercer de pression pour inciter les entreprises à sortir du cadre légal (horaires...)
- Adisseo s'engage à offrir aux intervenants un environnement de travail favorable indépendamment de leur sexe, leurs origines ethniques, religieuses, de leurs croyances, de leurs orientations, ...dans le respect des normes de sécurité,
- Adisseo s'engage à intégrer les critères de respect des droits des travailleurs dans ses critères de sélection des fournisseurs.

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

- Les fournisseurs s'efforcent de maintenir un environnement de travail où les employés bénéficient d'opportunités de formation et d'évolution, de récompenses pour leur contribution et d'un dialogue constructif avec leur employeur,
- Les fournisseurs promeuvent et respectent la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme. Ils ne se font pas complices d'abus en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte, les fournisseurs doivent mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants sur leurs sites et sur ceux de leurs propres fournisseurs :
 - Abolition du travail des enfants et respect des droits des enfants
 - Elimination du travail forcé et obligatoire
 - Liberté d'association et droit de négociation collective
 - Elimination de la discrimination, encouragement à la diversité, traitement équitable sur le lieu de travail,
 - Respect de toutes les lois en vigueur en matière des salaires, avantages et temps de travail.

Engagements d'Adisseo envers ses fournisseurs

- **Traitement loyal des fournisseurs**

Adisseo traite ses fournisseurs avec honnêteté, équité et respect. Les activités d'achat d'Adisseo obéissent à des normes éthiques et professionnelles élevées, conformément à notre procédure d'achats.

- **Sélection impartiale**

Adisseo sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et transparents : Qualité, service, technologie, coût et impact environnemental et social des produits et services proposés.

- **Confidentialité et droits de propriété intellectuelle**

Adisseo respecte le caractère confidentiel des informations techniques et commerciales qui lui sont communiquées par ses fournisseurs. Adisseo respecte également les droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle de nos fournisseurs

- **Fournisseurs de petites et moyennes tailles**

Adisseo intègre ses fournisseurs locaux à ses activités d'achat en vue de promouvoir le développement économique local.

- **Amélioration des performances de nos fournisseurs**

Adisseo cherche à construire avec ses fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune. Adisseo s'engage à aider ses fournisseurs stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises. Adisseo cherche avec ses fournisseurs à identifier des avantages mutuels en manière de développement durable, et Adisseo échange avec eux ses pratiques d'excellence.

- **Transparence de la communication**

Adisseo s'engage à communiquer régulièrement et de manière cohérente, en interne et en externe, à propos de son programme d'achats responsables.

- **Refus de dépendance économique**

Adisseo cherche à éviter entre ses fournisseurs et elle toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties. Adisseo développe donc des méthodologies et des plans d'actions permettant de détecter ces situations et de prendre en compte des mesures appropriées.

Exigences d'Adisseo vis à vis de ses fournisseurs

Adisseo attend de ses fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur dans leurs pays d'activité.

• Corruption

Les fournisseurs s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude, les pots-de-vin.

Les fournisseurs s'interdisent d'offrir aux collaborateurs d'Adisseo tout avantage (marchandages, services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec Adisseo.

• Pratiques ou comportements anti-concurrentiels

Les fournisseurs prennent des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anti-concurrentiel.

• Confidentialité / Droits de propriété intellectuelle

Les fournisseurs respectent la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété d'Adisseo et n'utilisent jamais ces informations pour leur propre bénéfice.

Les informations transmises dans l'exercice des activités doivent être exactes et justes, et ne doivent pas induire en erreur.

Les fournisseurs prennent des mesures afin de garantir le respect des droits de propriété intellectuelle.

• Conflit d'intérêt

Les fournisseurs d'Adisseo doivent révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur d'Adisseo pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci.

6

MISE EN OEUVRE

Les fournisseurs s'engagent à promouvoir les principes de cette Charte des achats responsables d'Adisseo auprès de leurs propres fournisseurs.

Ils exigent que leurs fournisseurs s'engagent eux-mêmes sur le chemin de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Evaluation et Surveillance : Les fournisseurs disposent des procédures, outils et indicateurs nécessaires pour garantir le respect des principes mentionnés ci-dessus.

Ils tiennent à jour les documents prouvant leur conformité avec ces principes.

Les fournisseurs répondent rapidement aux requêtes raisonnables des représentants d'Adisseo, quant à la mise en oeuvre de ces principes.

Les fournisseurs acceptent d'être évalués ou audités par Adisseo, ou par un tiers mandaté par lui, sur les principes énoncés ci-dessus.

Non respect : Si certains éléments de cette charte ne sont pas respectés, le fournisseur pourra être amené à préparer, documenter et mettre en oeuvre un plan de mesures correctives afin d'améliorer la situation et se mettre en conformité.

En cas de non-respect, Adisseo pourra collaborer avec les fournisseurs ou les aider pour se mettre en conformité avec cette charte. Nous nous réservons le droit de nous désengager vis-à-vis des fournisseurs ne respectant pas cette charte.

Communication et formation : Les fournisseurs d'Adisseo communiquent les principes de notre charte des achats responsables à leurs collaborateurs dans la langue locale. Adisseo fournira les versions française, anglaise, espagnole et chinoise de cette charte.

ANNEXE :

REGLES D'OR SECURITE

Je porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés à la tâche que j'effectue et m'assure qu'ils sont en bon état.



J'utilise tous les moyens de protection et de prévention contre les chutes de hauteur dès que cela est nécessaire.



Je respecte toutes les règles de circulation et n'utilise un véhicule qu'après une inspection préalable.



Je m'assure du bon balisage des zones à risque et respecte les zones d'accès restreint ainsi délimitées.



Je vérifie la bonne isolation électrique, mécanique ou procédé avant de débiter tout travail.



Je conserve mon lieu de travail propre et bien rangé afin de prévenir tout risque de glissade ou de chute.

